



AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE
SERVICE ÉCONOMIQUE

Veille de la situation économique et financière
Du 2 au 13 juillet 2018

Marchés

	Au 13/07	Var vs 29/06
EUR/CHF	1,1706	+1,1 %
USD/CHF	1,0017	+1,1 %
SMI	8.861,05	+2,9 %
Taux 10a	-0,06 %	+ 1 pb

Chiffres-clé (valeur ; glissement annuel)

- Prix à la production juin : +1,9 %
- Prix à l'importation juin : +6,8 %
- Inflation (IPCH) juin : +0,9 %
- Emissions CO2 combust 2017 : -1,9%

ECONOMIE

Politique commerciale : la Suisse engage une procédure de règlement des différends (OMC) suite à la hausse des droits de douane des Etats-Unis sur l'acier et l'aluminium

Suite à la hausse des droits de douanes des Etats-Unis sur certains produits en acier et en aluminium, intervenue le 23 mars 2018 et concernant environ 80 MCHF d'exportations suisses en 2017, la Suisse a – comme d'autres pays – déposé, le 9 juillet 2018, une demande de consultation avec les États-Unis, constituant la première phase d'une procédure de règlement des différends au sein de l'OMC.

Selon le communiqué du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) :

- la Suisse estime que la hausse des droits de douane des Etats-Unis n'est pas justifiée ;
- la Suisse est « *déjà intervenue une première fois en mars 2018 auprès des autorités américaines et a soumis une demande formelle à l'administration américaine en vue de bénéficier d'une exemption de cette mesure de protection commerciale* » et « *les États-Unis n'ont pas encore répondu à la demande de la Suisse* ».

Le communiqué rappelle en outre que :

- L'UE, le Mexique, le Canada et la Norvège ont également lancé une procédure de règlement des différends à l'encontre des Etats-Unis à ce sujet ;
- « *La Suisse et d'autres membres de l'OMC avaient déjà obtenu gain de cause contre les États-Unis dans le domaine de l'acier lors d'une procédure entamée en 2002, à la suite de quoi les États-Unis avaient supprimé la mesure de protection commerciale incriminée* ».

INNOVATION

Innovation : la Suisse en tête du classement de l'OMPI

La Suisse se classe, pour la 8^e année consécutive, au 1^{er} rang du classement l'Indice mondial de l'innovation 2017 publié par l'Office mondial de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Université de Cornell (US) et l'INSEAD (FR). La Suisse devance ainsi les Pays-Bas, la Suède, le Royaume-Uni et Singapour. La France occupe le 16^e rang du classement.

Le classement est construit à partir de 80 indicateurs dans plusieurs domaines liés à l'innovation tels que la propriété intellectuelle, les dépenses en matière d'éducation ou encore les publications scientifiques et techniques. Selon l'OMPI, la Suisse occupe une position de leader en matière de brevets et titres de propriété intellectuelle et de produits manufacturés à moyenne et forte intensité technologique et « *figure parmi les chefs de file à l'échelle mondiale* » pour les dépenses de R&D et la qualité des universités.

Formation, recherche et innovation: adoption de la version révisée de la Stratégie internationale de la Suisse

Le Conseil fédéral a adopté la version révisée de la [Stratégie](#) internationale de la Suisse dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI), dont la première version avait été élaborée en 2010.

Se fondant sur le constat de l' « *importance croissante des activités de FRI pour la politique extérieure de la Suisse et [sa] visibilité extérieure* », la Stratégie fixe deux objectifs majeurs à la politique suisse en matière de FRI :

- Création de conditions-cadre pour encourager les activités des acteurs suisses du secteur FRI au niveau international :
 - o Assurer l'accès aux infrastructures, programmes et services à l'étranger ;
 - o Encourager la mobilité transnationale à des fins de recherche et d'apprentissage et favoriser la reconnaissance internationale des diplômes suisses et de l'expérience pratique ;
- Renforcer l'attractivité internationale de la Suisse : il s'agit de maintenir la Suisse comme « *site d'implantation concurrentiel* » et attractif pour les étudiants, les chercheurs, les instituts de recherche et les entreprises étrangères.

Recherche et développement: la Confédération a consacré 2,2 Mds CHF à la R&D en 2017

2,2 Mds CHF ont été investis par la Confédération dans la recherche et le développement en Suisse en 2017, soit une progression de 7% par rapport à 2015 :

- 1,9 Md CHF ont été versés sous forme de contributions de soutien à des activités de recherche, dont
 - 50% ont été attribués au Fonds national suisse, en charge de l'encouragement de la recherche fondamentale et
 - 28% à des programmes internationaux et des organisations internationales de recherche ;
- 184 M CHF ont été consacrés à la recherche au sein des unités de la Confédération ;
- 79 M CHF correspondent à des mandats de R&D.

Les fonds alloués au soutien à la recherche ont augmenté de 9% entre 2015 et 2017, tandis que ceux consacrés à la recherche au sein des unités de la Confédération et aux mandats de R&D ont diminué de 5%.

Horlogerie/Medtech : Grand prix de l'EPHJ-EPMT-SMT pour la méthode d'assemblage sans colle de SY&SE développée avec Cartier

La start-up SY&SE, spin-off de la Haute école Arc-Ingénierie, a reçu le Grand prix des exposants du salon de la haute précision EPHJ-EPMT-SMT¹, qui rassemble des acteurs des domaines de l'horlogerie et de la joaillerie, des microtechnologies et des medtech, pour sa méthode d'assemblage sans colle.

SY&SE a développé en collaboration avec Cartier, dont la manufacture horlogère est implantée à La Chaux-de-Fonds, une technique basse température permettant de lier sans coller des métaux et céramique au verre. Utilisant des impulsions électriques, cette méthode s'effectue à une température inférieure à 180° qui permet de préserver les matériaux. La méthode devrait avoir des débouchés dans le secteur de l'horlogerie mais aussi dans le domaine médical.

SECTEUR FINANCIER

Règlementation et surveillance financières : la Finma lance la phase pilote d'un régime allégé pour les petites banques et les petits négociants présentant de faibles risques

Dans le prolongement de « *l'orientation sur les risques et la proportionnalité de sa surveillance* », la Finma a annoncé le lancement en juillet de la phase pilote d'un [régime allégé](#) pour les « *petites banques et les petits négociants en valeurs mobilières dont les fonds propres et les liquidités sont nettement au-dessus de la moyenne et qui ne sont pas exposés à d'autres risques accrus* » ; cette phase pilote a vocation à tester les critères d'entrée dans le dispositif et à vérifier et développer les exemptions et allègements prévus ; selon la Finma « *l'étendue des exigences prudentielles pour ces établissements peut être fortement réduite sans entraîner de baisse du niveau général de protection. L'intérêt pour ce régime des petites banques est donc important* ».

Les banques et négociants en valeurs mobilières de petite taille sont ici définis par leur appartenance aux catégories de surveillance – fondées sur des critères quantifiables² – n°4 (« *acteurs du marché de taille moyenne, risque moyen* ») et 5 (« *petits acteurs du marché, risque faible* ») de la Finma. 67 établissements respectent les critères d'entrée fixés par la Finma pour la participation à la phase pilote :

- ratio de levier simplifié d'au moins 8 % (sachant que l'exigence de droit commun est de 3 %) ;
- ratio de liquidité à court terme (« *liquidity coverage ratio* ») moyen de 120 % (au lieu d'une exigence de droit commun de 90 % en 2018 et de 100 % en 2019) ;
- absence de risque particulier (risque de comportement ou de taux d'intérêt) des établissements.

« *Les établissements participants à ce régime bénéficient d'exigences significativement réduites* » :

- Dispense de calcul d'indicateurs réglementaires dont le ratio RWA et le ratio structurel de liquidité à long terme (« *net stable funding ratio* ») et allègement de la publication nécessaire ;

¹ Environnement Professionnel Horlogerie-Joaillerie, Environnement Professionnel Microtechnologies, Swiss Medical Technologies.

² Pour être classé en catégorie 4, un établissement doit respecter au moins 3 des 4 critères quantitatifs suivants : 1 Md CHF <= bilan < 15 Mds CHF ; 2 Mds CHF <= actifs sous gestion < 20 Mds CHF (cas de nombreuses banques privées) ; 0,1 Md CHF <= dépôts privilégiés < 0,5 Md CHF ; 0,05 Md CHF <= fonds propres nécessaires < 0,25 Md.

- « *D'autres simplifications concernent par exemple les exigences qualitatives dans les domaines des risques opérationnels, des externalisations et de la gouvernance d'entreprise* ».

Parallèlement à la mise en place du régime sur les petites banques, la Finma a [modifié](#) - pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 - sa circulaire sur les activités d'audit (n°2013/3) « *pour l'orienter plus fortement sur des aspects essentiels de l'audit prudentiel* » :

- Forme moins générale de l'audit prudentiel réalisé régulièrement (annuellement en principe) ;
 - Possibilité pour « *les petits établissements sans risques accrus visibles* » de demander à réduire le rythme des audits (tous les 2 ans voire tous les 3 ans pour les plus petits) ;
- Audits plus approfondis dans les domaines présentant des risques accrus / thèmes prioritaires ;
- Afin de rendre les audits plus pertinents, des échantillons aléatoires pourront aussi être faits en s'orientant sur les risques au lieu de prendre une forme générale.

Assurance : adaptation de l'accord UE-Suisse sur l'assurance non-vie à l'évolution du calcul de la solvabilité

Selon un communiqué du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), le comité mixte de l'[accord](#) UE-Suisse de 1989 sur l'assurance directe non-vie l'a adapté à de nouvelles exigences réglementaires avec effet à compter du 3 juillet 2018. L'accord tient désormais compte des nouveaux systèmes de calcul de la solvabilité introduits en Suisse (test suisse de solvabilité SST) et dans l'UE (Solvabilité II). Le communiqué du SFI indique que « *la modification allège les tâches des assureurs suisses non-vie et de leur autorité de surveillance (FINMA), qui devront désormais utiliser seulement le SST pour calculer le capital garantissant la solvabilité* ».

Pour mémoire, l'accord UE-Suisse sur l'assurance permet aux assureurs du secteur non-vie (par ex. assurances ménage, véhicules automobiles, voyage ou responsabilité civile) d'établir et d'exploiter des succursales sur le territoire de l'autre partie contractante. Il fixe à cet effet une série d'exigences réglementaires que les entreprises d'assurance doivent remplir pour pouvoir accéder à l'activité d'assurance, dont notamment le calcul du respect des exigences relatives au capital.

Crypto-finance : SIX vise à lancer mi-2019 une infrastructure intégrée dédiée aux crypto-actifs

Le groupe suisse d'infrastructures de marchés financiers SIX – gérant la principale bourse suisse³ – a annoncé le développement – en vue d'un lancement mi-2019 – d'une infrastructure intégrée de « *négoce, règlement et conservation d'actifs numériques* » (une première mondiale selon SIX) dénommée *SIX Digital Exchange*. Dans son communiqué, le groupe SIX affirme :

- que l'infrastructure en cours de développement – qui reposera principalement sur la technologie « *blockchain* » - permettra de transformer des titres non-négociables en jetons (tokens) négociables ;

³ Outre le SIX Swiss Exchange, il existe en Suisse une bourse établie à Berne : BX Berne eXchange.

- viser à ce que cette infrastructure soit soumise à la réglementation et à la supervision usuelles des infrastructures de marchés financiers ;
- être particulièrement bien positionné pour développer une telle infrastructure d'actifs numériques, en tant que gestionnaire des principales infrastructures suisses de titres et de paiement.

Immobilier : évolutions notables du marché en 2017 selon une étude mandatée par l'OFL

Selon une [étude](#) sur le marché de l'immobilier menée par la communauté de travail Meta-Sys AG et la Haute école zurichoise en sciences appliquées (ZHAW) sur mandat de l'Office fédéral du logement (OFL) :

- En 2017, le taux de croissance du nombre de ménages a diminué de moitié par rapport 2016 à 0,7 % (le taux de croissance du nombre de ménages étrangers étant passé de 2,5 % en 2016 à 1,1 % en 2017), ce qui a contribué à une détente du marché du logement locatif ; sur ce marché, l'étude constate un léger excédent d'offre (sauf sur le segment de prix inférieur), celle-ci ayant continué à être soutenue par la construction de logements locatifs, en particulier sur le segment de prix supérieur – comme en 2016 ;
- Le marché du logement en propriété connaît en revanche une demande (soutenue par les taux d'intérêt bas) nettement supérieure à l'offre – le communiqué de l'OFL évoquant à cet égard, sur le marché en propriété, une « pénurie ».

Banques privées : le mouvement de concentration des banques privées suisses se poursuit avec la fusion de Gonet et de Mourgue d'Algue

Les banques privées suisses *Gonet & Cie SA* et *MM Mourgue D'algue & Cie* – laquelle fait partie des rares banques privées ayant jusqu'à présent conservé le statut historique de banquier privé dispensant de l'obligation de publication des comptes au sens de la loi sur les banques - ont prévu de fusionner leurs activités. Sous réserve de l'approbation de la fusion par la Finma, la nouvelle entité sera constituée avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2018 et disposera de 5 Mds CHF d'actifs sous gestion ; elle mènera ses activités sous la marque Gonet et sera dirigée par Nicolas Gonet.

SECTEURS NON FINANCIERS

Transport aérien : lancement de la consultation sur la partie « conceptuelle » du PSIA

Le Conseil fédéral soumet à consultation la révision de la partie « conceptuelle » du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). Le PSIA, élaboré en 2000, constitue l'outil de planification et de coordination de l'aviation civile suisse. Il se compose d'une partie « conceptuelle », qui définit des objectifs généraux pour l'infrastructure aéronautique et définit le réseau des aéroports, et de fiches qui fixent des objectifs et des exigences contraignants pour chaque aéroport. L'objectif de la révision est d'adapter le PSIA aux évolutions du secteur aéronautiques et ainsi qu'au rapport sur la politique aéronautique adopté en 2016 et à la Stratégie de la Confédération pour le développement durable.

Le projet de révision, soumis à consultation jusqu'au 4 septembre 2018, prévoit qu'il sera davantage tenu compte dans les décisions relatives à l'infrastructure aéronautique de :

- « *l'intérêt public que revêt le trafic aérien* »;
- l'évolution future de l'aviation civile, notamment l'augmentation du trafic de ligne et de charter ;
- l'optimisation de l'infrastructure et de l'exploitation des aéroports ainsi que la reconversion civile de certains aéroports militaires.

Par ailleurs le domaine des hélicoptères sera « *libéralisé dans une certaine mesure* », par la simplification des exigences en matière d'aménagement auxquelles est soumise la construction de nouvelles installations.

Alimentation : le Conseil fédéral considère l'initiative populaire pour des aliments équitables « superflue »

Le Conseil fédéral estime que l'initiative populaire « pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) » est « *superflue* ».

Le texte de l'initiative demande à ce que les standards de production alimentaire suisse s'appliquent également aux denrées alimentaires importées, qui couvrent la moitié des besoins suisses en denrées alimentaires. Selon le Conseil fédéral, cette exigence « *s'avèrerait problématique car les normes en question pourraient contrevenir aux accords commerciaux conclus, qui garantissent un accès facilité aux marchés internationaux* ». D'autre part, selon le Conseil fédéral, l'introduction de normes plus strictes pourrait limiter le choix de denrées alimentaires en Suisse et entraîner des surcoûts (liés à l'augmentation des coûts de contrôle) susceptibles de renchérir le prix des denrées alimentaires.

Le Conseil fédéral affirme « *partager les préoccupations formulées dans l'initiative* » mais considère qu'« *en Suisse, des standards élevés s'appliquent pour les denrées alimentaires et la Confédération s'engage déjà sur le plan national et international pour des denrées alimentaires sûres et de qualité* ».

Pour rappel, le Conseil national et le Conseil des Etats ont chacun rejeté le contre-projet présenté par leur commission de l'économie et des redevances, respectivement en septembre 2017 et en février 2018. Les deux chambres ont adopté en mars 2018 l'arrêté du Conseil fédéral recommandant au peuple et aux cantons le rejet de l'initiative, qui sera soumise au vote le 23 septembre 2018.

Télécommunications : appel d'offres pour l'attribution de nouvelles fréquences de téléphonie mobile

Suite à l'intérêt exprimé lors d'une consultation publique menée en 2017, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) a lancé un [appel d'offres](#) pour l'attribution de nouvelles fréquences de téléphonie mobile (bandes 700 MHz, 1400 MHz, 2,6 GHz, 3,5-3,6 GHz et 3,6-3,8 GHz). Celles-ci seront attribuées via une procédure de mise aux enchères début 2019, pour une durée de 15 ans. L'objectif de l'attribution de nouvelles fréquences est de favoriser le développement de la 5G en Suisse.

L'appel d'offres est ouvert aux fournisseurs existants ainsi qu'à tout fournisseur intéressé. Pour l'adjudication, les fréquences disponibles sont réparties en blocs de manière à permettre

aux fournisseurs « *d'obtenir une dotation en fréquences correspondant à leurs besoins et à leur plans d'affaires* ». La Commission de la concurrence (COMCOM) a défini, conformément à la loi sur les télécommunications, des mises minimales pour chaque bloc de bandes – le prix de départ de variant entre 1,68 et 16,8 M CHF selon le type de bloc. La COMCOM a également défini des limitations d'enchères afin de garantir la concurrence sur le marché des télécommunications.

Défense : envoi par Armassuisse de la demande d'offre pour les prochains avions de combat

Armassuisse, le centre fédéral de compétence pour les acquisitions, les technologies et l'immobilier dans le secteur de l'armement, « *a, le 6 juillet 2018, envoyé la demande d'offre des prochains avions de combat aux organismes gouvernementaux des cinq constructeurs concernés: l'Allemagne (Airbus Eurofighter), la France (Dassault Rafale), la Suède (Saab Gripen E) et les Etats-Unis (Boeing F/A-18 Super Hornet, Lockheed-Martin F-35A). Après prise de contact par leur organisme gouvernemental, les constructeurs ont la possibilité de soumettre leur offre à armassuisse jusqu'à fin janvier 2019.* »

« *Les offres doivent notamment contenir les éléments suivants:*

- *calcul du nombre d'avions requis selon le constructeur pour accomplir les missions de l'armée de l'air suisse (et notamment de faire voler quatre avions en permanence pendant quatre semaines)*
- *prix pour 40 et 30 avions, frais logistiques et engins guidés compris comme base pour la détermination ultérieure du nombre requis*
- *informations et propositions de coopération entre forces armées et autorités de passation des marchés*
- *indication quant à la possibilité de compensations.* »

En terme de calendrier, « *de mai à juillet 2019, les avions de combat passeront les uns après les autres des essais en vol et au sol à Payerne, après quoi une deuxième demande d'offre sera envoyée par armassuisse en novembre 2019 avec des réponses attendues pour fin mai 2020. Les constats effectués pendant les essais en vol et au sol, ainsi que l'évaluation de la première offre seront intégrés dans cette deuxième demande d'offre. Celle-ci demandera aux constructeurs de proposer une offre la plus avantageuse possible pour la Suisse. Le rapport d'évaluation sera établi de juin à fin 2020 pour ensuite être soumis au Conseil fédéral en même temps que celui du système de défense air-sol afin de décider du modèle.* »

Industrie : finalisation de la reprise de General Electric (GE) Industrial Solutions par ABB

Le groupe industriel suisse ABB, spécialisé dans les technologies de l'énergie et de l'automation, a annoncé avoir finalisé la reprise de GE Industrial Solutions, la division solutions industrielles du groupe américain General Electric, annoncée en septembre 2017, pour 2,6 Mds USD. L'acquisition devrait contribuer au bénéfice par action d'ABB dès 2018.

L'acquisition de GE Industrial Solutions donnera naissance à une nouvelle division au sein du groupe ABB, « Solutions industrielles produits d'électrification », qui sera dirigée par

l'ancienne directrice de GE Industrial Solutions. Les synergies attendues devraient permettre de faire des économies de l'ordre de 200 millions USD par an d'ici 5 ans.

L'acquisition s'accompagne de la conclusion d'une relation de fourniture de long terme, en vertu de laquelle ABB fournira à General Electric une diversité de produits et de services de son portefeuille.

Dispositif médicaux : Novartis annonce son intention de faire d'Alcon une entité indépendante

Novartis a annoncé son intention de faire d'Alcon, son unité ophtalmologique, une société à part entière. Sous réserve des conditions d'approbation usuelles, de l'approbation finale du conseil d'administration et de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires (qui se réunira en février 2019), l'opération sera réalisée au premier semestre 2019. Novartis entend coter la société nouvellement créée à la bourse suisse SIX ainsi qu'à celle de New York.

Alcon constitue l'une des trois divisions du groupe Novartis (avec Médicaments innovants et Sandoz). Spécialisée dans le développement de produits ophtalmologiques, elle a réalisé 12% des ventes de du groupe en 2017 (soit 6,024 Mds USD). Novartis en a fait l'acquisition en 2011 et en a intégré la section pharmaceutique dans sa propre division Médicaments innovants en 2016. L'ancienne section pharmaceutique d'Alcon, dont les ventes représentaient 4,6 Mds CHF en 2017, demeurera au sein du groupe Novartis après la séparation des activités de Novartis et d'Alcon.

Selon le président du conseil d'administration de Novartis, la séparation d'Alcon permettra aux actionnaires de bénéficier des succès futurs de Novartis, qui serait ainsi recentrée sur son cœur de métier, et d'Alcon, en tant que société indépendante, « *leader global dans le domaine de la medtech* ». Novartis a également annoncé un programme de rachat d'actions pour un montant maximal de 5 Mrds USD fin 2019.

Pharmacie : Entrée en bourse suisse d'ObsEva

Le laboratoire biopharmaceutique suisse ObsEva SA, coté au NASDAQ depuis janvier 2017, a fait son entrée à la bourse suisse le 13 juillet 2018. Plus de 45 millions d'actions sont désormais cotées, correspondant à une capitalisation boursière de 680 M CHF.

ObsEva est spécialisé dans le développement et la commercialisation de traitements pour les pathologies liées à la fertilité ; plusieurs de ses produits se trouvent en phase d'essai clinique. Selon le communiqué de presse, l'objectif de la cotation pour l'entreprise est d' « *accroître sa notoriété auprès d'investisseurs suisses et européens, de lui offrir l'accès à un marché reconnu pour de futures levées de fonds, et enfin de garantir à ses actionnaires la protection offerte par les règles suisses en matière d'offres publiques d'acquisition* ».

Suisse-UE : recul de l'immigration des ressortissants UE en Suisse

D'après les données publiées par le Secrétariat d'Etat à l'économie, 31.250 ressortissants UE se sont installés en Suisse en 2017, soit 11% de moins qu'en 2016 et 54% de moins que lors du pic atteint en 2013. Selon le Conseil fédéral, cette tendance à la baisse est due à la reprise économique en Europe et « *les entreprises suisses pourraient actuellement rencontrer des difficultés à recruter de la main-d'œuvre dans la zone UE* ».

Leur intégration au marché du travail suisse est considérée comme « *favorable* », dans la mesure où leur taux d'emploi est très élevé (87,2%, contre 84,4% pour les Suisses) et les niveaux de salaires sont comparables (les salaires sont fréquemment inférieurs au moment de l'arrivée en Suisse mais l'écart se réduit au fil du séjour en Suisse). Par ailleurs, « *les résultats positifs des immigrés sur le marché du travail n'ont pas porté préjudice à la population indigène* », pour laquelle le taux de chômage est demeuré faible et la participation au marché du travail a progressé.

Les immigrés de l'UE occupent principalement des emplois aux « *deux extrémités de l'éventail des qualifications* »:

- postes très qualifiés : 54% d'entre eux possèdent un diplôme du tertiaire - avec de fortes variations selon les nationalités - contre 39% en moyenne pour les actifs suisses ;
- postes peu qualifiés : 17% d'entre eux n'ont aucun diplôme de la formation post-obligatoire, contre 10% pour les actifs suisses.

Suisse – UE : débats du Conseil fédéral sur les négociations en cours

Lors de sa séance du 4 juillet 2018, le Conseil fédéral a pris connaissance des avancées techniques accomplies dans le cadre des négociations institutionnelles avec l'UE. Il a chargé la délégation qui en assure la conduite de poursuivre, sur la base du mandat de négociation existant, les discussions avec l'UE en vue d'un accord sur les questions institutionnelles.

Pour plus de précisions sur les positions du Conseil fédéral, voir le [communiqué](#).

Suisse – Iran : renforcement de la coopération dans les domaines du transport, de la santé et des sciences

A l'occasion de la visite du président iranien en Suisse, les délégations suisses et iraniennes ont abordé plusieurs sujets :

- Relations internationales : le président de la Confédération « *a appelé toutes les parties à faire preuve de retenue afin de ne pas mettre en péril* » l'accord sur le programme nucléaire iranien ;
- Relations bilatérales : les deux parties ont confirmé les objectifs de la feuille de route bilatérale adoptée en 2016. Plusieurs documents bilatéraux ont été signés par les deux délégations:
 - accord sur le transport de marchandises et de voyageurs par la route ;
 - déclaration d'intention sur la coopération dans le domaine de la santé ;
 - déclaration d'intention sur la coopération dans le domaine des sciences.

Suisse-Kenya : signature d'une déclaration d'intention sur la restitution d'avoirs kenyans

A l'occasion d'un déplacement du président de la Confédération au Kenya, une déclaration d'intention encadrant la restitution au Kenya de « *valeurs patrimoniales acquises illicitement* » a été signée entre la Suisse et le Kenya ; le Royaume-Uni et l'île de Jersey ont annoncé leur intention de s'y associer. La déclaration d'intention pose plusieurs principes, dont « *la transparence et l'obligation de rendre compte, l'affectation des valeurs patrimoniales au bien-être de la population civile et la possibilité d'investir les avoirs restitués dans des projets favorisant le développement durable* ». Selon le communiqué de presse, les avoirs du Kenya bloqués à l'étranger suite à une demande d'entraide judiciaire s'élèveraient à 2 Mds USD.

Les deux chefs d'Etat ont également abordé les relations bilatérales dans d'autres domaines :

- relations économiques : les deux délégations ont notamment discuté du potentiel de collaboration en matière de santé publique ainsi que de « *l'intention manifestée par le Kenya d'améliorer le climat des investissements dans de nombreux secteurs* ». Pour mémoire, le Kenya est le 5^e partenaire commercial de la Suisse en Afrique subsaharienne (130 M CHF d'échanges commerciaux en 2017);
- relations diplomatiques : le président kenyan a annoncé l'ouverture d'une ambassade à Berne en 2018 ;
- relations internationales : la coopération entre la Suisse et le Kenya à l'échelle internationale a été évoquée ; le président de la Confédération a visité un camp de réfugié bénéficiant de l'aide humanitaire suisse.

Votations : définition des objets de la votation populaire du 25 novembre 2018

Lors de sa séance du 4 juillet 2018, le Conseil d'Etat a déterminé les trois textes qui seront soumis au vote lors de la votation populaire du 25 novembre 2018 :

- l'initiative populaire « pour la dignité des animaux de rente agricoles (initiative pour les vaches à cornes) », dont le texte prévoit un soutien financier aux exploitations agricoles « *particulièrement en accord avec la nature et respectueuses de l'environnement et des animaux* », en particulier celles dans lesquelles les animaux adultes conservent leurs cornes. Les deux chambres du Parlement fédéral ont adopté l'arrêté du Conseil fédéral recommandant le rejet de l'initiative ;
- l'initiative populaire « le droit suisse au lieu des juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) ». Le texte de l'initiative vise à interdire à la Confédération et aux cantons de contracter des obligations de droit international en conflit avec la Confédération et obliger le cas échéant à faire primer la Constitution fédérale. Les deux chambres du Parlement fédéral ont adopté l'arrêté fédéral recommandant le rejet de l'initiative ;
- la modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), sur la base d'une initiative parlementaire adoptée par le Parlement fédéral lors de la session parlementaire de printemps. La modification de la loi crée notamment une base légale permettant la surveillance des assurés par les assurances sociales en cas de soupçon de fraude. Le référendum contre la loi ayant obtenu les 50.000 signatures nécessaires, les Suisses se prononceront sur le texte.